

Image not found or type unknown



Garantie décennale exigée lors d'une vente 12 ans après travaux

Par margauxb, le 12/02/2014 à 19:05

Bonjour,

nous avons effectué des travaux de rénovation en 2002-2003 par une entreprise. Nous avons signé une promesse de vente il y a trois mois, et devons signer la vente le 11 février 2014 mais le notaire ne cesse de demander des documents, entre autre par rapport aux travaux (factures, garanties décennales, ...). Or les papiers sont soit au fond des cartons que nous avons stockés, soit jetés mais nous sommes dans l'incapacité de remettre ces documents. Dans quelle mesure le notaire peut-il nous demander ces documents ? Que pouvons-nous faire si nous avons en effet jeté ces vieux papiers ?

Merci beaucoup,

Margaux